

## CORRESPONDANCES.

## Utilité d'un journal agricole.

Monsieur le Rédacteur,

Au commencement du mois de novembre, dans le numéro qui commence votre quatrième année de travail, en faveur de l'agriculture, vous vous êtes adressé aux amis dévoués de cet art, et aux cultivateurs eux-mêmes. Aux premiers, vous avez demandé leur coopération pour l'œuvre patriotique que vous continuez avec tant de zèle et de succès. Cette coopération est indispensable. Il faut que les personnes éclairées et favorisées de la fortune donnent l'exemple. En agissant de la sorte, ils prouveront aux agriculteurs que votre enseignement peut être suivi à la lettre, avec avantage, et qu'il est basé sur les expériences de tous ceux qui se sont occupés tout spécialement de la science agricole. L'expérience donne toujours de l'autorité à l'enseignement et inspire confiance. Aux seconds vous avez donné de bien sages et de bien utiles conseils, en leur signalant la routine et le luxe comme leur deux plus grands ennemis. Si tous les cultivateurs pouvaient enfin comprendre les sages enseignements qui leur sont donnés depuis trois ans par votre précieuse publication, on aurait à constater une prospérité générale et toujours croissante.

Votre *Gazette*, je le dis sans exagération, a rendu depuis trois ans d'importants services à nos cultivateurs. Plusieurs d'entre eux ont suivi en partie vos recommandations, et n'ont eu qu'à s'en réjouir. On dirait qu'on commence à se convaincre de cette vérité, savoir: que l'agriculture mesure ses produits moins sur la valeur du sol que sur la valeur de l'homme qui le cultive. En quelques endroits on a perfectionné les instruments aratoires, on a apporté plus de soin au bétail et aux engrais, on s'éloigne petit à petit de la routine, on cultive d'une manière plus soignée, plus intelligente. Mais cette rénovation est loin d'être parfaite et même générale encore, ce ne sont que des essais partiels. Néanmoins, il y a raison de s'encourager, et on peut espérer qu'on continuera dans cette voie d'amélioration.

Parmi la classe des cultivateurs, il en reste malheureusement encore un bon nombre qui méprisent les enseignements d'un journal agricole, et qui se tiennent cramponnés à la routine, avec une obstination d'autant plus forte qu'ils regardent presque comme ennemis ceux qui travaillent directement à leur bien-être. Ils ont une si petite idée de leur état, que le seul mot, d'*Ecole d'Agriculture* ou de *Journal agricole* les fait sourire de pitié. Créez des institutions tant que vous voudrez pour former des prêtres, des médecins, des avocats, des notaires, ils n'auront aucune parole de blâme, ils trouveront cela magnifique et encourageront fortement même ces institutions; en agissant de la sorte, ils ont raison. Pourquoi cela? parce qu'ils comprennent que le prêtre, le médecin, l'avocat, le notaire ont besoin, chacun dans le poste où les a placés la divine providence, d'une grande science pour remplir fidèlement leurs devoirs. En rentrant dans la demeure d'un de ces hommes, ils ne seront nullement étonnés d'y voir une riche bibliothèque, trésor de science où ils puisent chaque jour. Pourquoi cela? parce qu'encore une fois ils ont de ces diverses professions une grande et juste idée. Mais qu'ils voient la même chose dans la maison d'un de leurs compagnons, qu'ils le voient lire assiduellement les journaux agricoles, aussitôt ils s'efforceront de jeter le ridicule sur lui et de le regarder comme un insensé. Ils ne peuvent se mettre cette idée dans la tête, savoir: que la culture de la terre est un art qui a aussi sa science, et un art qui, comme tous les autres, est susceptible de se perfectionner chaque jour. C'est en cela que consiste le mal, ils ne connaissent pas la noblesse de leur état. Et chose singulière ils méprisent également les moyens d'instruction qui sont à

leur disposition. Un journal agricole leur fait lever les épaules de pitié, ils donneront sans hésiter la préférence à un journal qui leur donnera les nouvelles politiques. Le choix n'est pourtant pas embarrassant. De quoi s'occupe un journal agricole? Il nous parle sans cesse de nos champs, de nos travaux, de nos sollicitudes, de nos espérances, de nos déceptions, de nos succès, de nos joies et de nos plaisirs. Autant de choses, par conséquent, qui devraient nous intéresser, si encore une fois, on aimait et respectait son état.

Mr. le Rédacteur, je crois vous avoir signalé là la véritable cause de l'apathie d'un certain nombre d'agriculteurs à l'égard de leurs véritables amis et de leurs vrais intérêts. Si vous pouvez leur donner une juste idée de leur état, vous leur rendrez un véritable service.

L. A. P.

## Culture du tabac.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai le plaisir de vous informer qu'il a été récolté, plus de 2,500 livres de tabac, dans notre paroisse, pendant la dernière moisson.

Ste. Croix, janvier 1865.

M. COUREL.

## L'achat de graines de semence par les Sociétés.

Monsieur le Rédacteur,

Dans votre dernier numéro vous citez à l'appui de votre avancé la clause suivante:

« Si les directeurs d'une société de comté considèrent qu'il est plus à propos de substituer un autre système à celui des expositions, et que la somme allouée à chaque comté pourrait être mieux employée, soit en établissant une ou deux fermes modèles sur un pied économique ou des écoles d'agriculture, ou un grénier public... telle société pourra le faire par l'entremise de son bureau d'office, pourvu qu'avant en ait été donné à la Chambre d'agriculture, et que la Chambre ait approuvé cette proposition. »

Cette clause ne s'applique qu'au cas où une société veut employer tous ses revenus à l'achat de graines de semence. Mais il n'est pas moins vrai qu'une société qui n'emploie qu'une partie de ses revenus à une exposition, peut employer la balance restante à l'achat de graine sans permission spéciale de la Chambre d'agriculture.

J. PERRAULT.

Nous pensons que la Chambre d'agriculture seule pouvait interpréter la loi quand il s'agit de constater ou d'étendre les pouvoirs des Sociétés; mais M. Perrault tient à nous prouver le contraire. Nous lui laissons pour aujourd'hui le bénéfice de son interprétation, en attendant que la Chambre décide entre M. Perrault et nous. Comme nous tenons avant tout à ne pas tromper nos lecteurs nous leur ferons connaître l'opinion de cette Chambre (1).

(1) Quand nous avons écrit ce qui précède nous étions loin de croire que la Chambre d'agriculture déciderait si tôt la question en litige entre nous. Aujourd'hui même en ouvrant votre *Revue*, nous y rencontrons votre condamnation officielle. Et c'est en face de ce jugement de la Chambre dont votre *Revue* est l'organe que vous essayez de surprendre les sociétés et nous-mêmes! — Ah! Monsieur Perrault, après une telle conduite de votre part, on n'est plus surpris de vous voir reproduire les correspondances des autres journaux ou autres écrits sans jamais les attribuer à qui de droit.

Par exemple, sans doute que la correspondance de M. l'abbé Provancher, reproduite dans notre dernier numéro, a été adressée à la *Revue*?